Cinquante troisième année. - N° 223 A Mercredi 20 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1396

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

419 097 654 RCS Lyon.
GROUPE PSIH.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 16000.00 EUR.
Adresse : 77, Boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LYON du 14/11/2019, La société GROUPE PSIH, société par actions simplifiée au capital de 16 000 euros, dont le siège social est situé 77 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 419 097 654, et La société P.S.I.H, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 61, rue Sully 69006 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 493 878 581, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société P.S.I.H par la société GROUPE PSIH. La société P.S.I.H ferait apport à la société GROUPE PSIH de la totalité de son actif, soit 2 537 878 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2 130 479 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 407 399 euros. La société GROUPE PSIH détenant la totalité des 1 000 actions composant le capital social de la société P. S. I. H, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société P.S.I.H détenues par la société GROUPE PSIH un boni de fusion de 307 399 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société P.S.I.H depuis le 01/01/2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GROUPE PSIH. La société P.S.I.H sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société P.S.I.H en date du 18/11/2019, - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société GROUPE PSIH en date du 18/11/2019..